

NON au moratoire sur le génie génétique

L'Initiative « pour des aliments produits sans manipulations génétiques »

est une initiative trompeuse

qui n'apporte ni solution, ni sécurité supplémentaire,

qui prive les consommateurs de leur liberté de choix,

qui met les agriculteurs sous tutelle,

qui entrave l'innovation et

qui nuit à la recherche et à notre économie.

LE MORATOIRE N'APPORTE AUCUNE SOLUTION !

Les moratoires sont des interdictions d'une certaine durée. **Ils ne résolvent pas les problèmes, mais ne font que différer leur solution.** De plus, l'initiative ne dit rien de ce qui devrait être entrepris pendant la période du moratoire. Au bout de cinq ans, les diverses appréciations portées sur le génie génétique seront toujours divergentes. Les moratoires constituent donc une mauvaise approche des questions en suspens.

LE MORATOIRE EST SUPERFLU !

La Suisse possède une des lois sur le génie génétique les plus strictes au monde. Elle prend au sérieux les craintes de la population et garantit l'utilisation sûre et responsable des OGM.

Elle garantit notamment :

- La protection de l'être humain, des animaux, de l'environnement et de la diversité biologique
- La production non-OGM
- La liberté de choix
- L'étiquetage des produits OGM

Le moratoire n'apporte donc aucune sécurité supplémentaire.

NON

au moratoire sur le génie génétique

LE MORATOIRE EST NUISIBLE !

N
U
I
S
I
B
L
E

Même si le moratoire ne s'applique pas directement à la recherche en Suisse, il donne un signal très négatif qui ne pourra que l'affecter. La recherche, le développement et l'utilisation commerciale sont étroitement liés. Qui investirait de l'argent et des efforts dans des recherches dont les applications sont interdites ?

Le génie génétique est une technique. Elle est reconnue et acceptée en médecine. Ne la diabolisons pas lorsqu'elle est appliquée à l'agriculture, mais contrôlons-la ! C'est ce que fait la Loi depuis 2004.

La Suisse a besoin d'innovations et non d'immobilisme. A cette fin, toutes les technologies modernes doivent pouvoir être appliquées en Suisse dans le cadre du système juridique en vigueur. A défaut, le développement se poursuivra à l'étranger et c'est là que se créeront les nouveaux emplois. Aujourd'hui, la Suisse occupe le 5e rang mondial dans la recherche en matière de biotechnologie végétale. Ne mettons pas en danger cette position de leader.

NON

au moratoire sur le génie génétique

LE MORATOIRE EST TROMPEUR !

T
R
O
M
P
E
U
R

L'initiative promet aux consommateurs des aliments produits sans manipulation génétique, mais elle ne tient pas ses promesses. **En fait, même si le moratoire était accepté, l'importation en Suisse de produits contenant des OGM serait toujours autorisée**, et ce tant pour les denrées alimentaires que pour les fourrages.

Il est tout aussi faux de prétendre que le moratoire offrirait une chance aux paysans de se profiler sur les marchés avec des produits sans OGM. Cette opportunité est déjà assurée dans la loi sur le génie génétique. Et les différents labels existants assurent aux paysans qui le souhaitent de pouvoir se démarquer. L'initiative n'apporte donc rien aux agriculteurs. Au contraire, le moratoire interdirait à ceux qui le désirent d'utiliser des variétés résistantes aux ravageurs et aux maladies, comme cela est possible à l'étranger.

Cette initiative n'a donc aucun sens.

NON au moratoire sur le génie génétique

LE MORATOIRE BAFOUE LA LIBERTÉ DE CHOIX !

La loi sur le génie génétique garantit la liberté de choix du consommateur grâce à l'obligation de déclaration des produits OGM sur les étiquettes.

Les consommateurs peuvent donc décider en toute connaissance s'ils souhaitent en consommer ou non. Ils ont le choix entre des produits obtenus selon différentes techniques de production.

De même les paysans sont libres aujourd'hui de choisir leur mode de culture.

La législation garantit que la coexistence de plusieurs modes de production soit possible. Il n'y a pas besoin d'un moratoire pour cela.

En proposant une interdiction étatique de cinq ans, **l'initiative trahit la volonté de la population plusieurs fois exprimée de conserver son libre arbitre et met sous tutelle les paysans.**

NON au moratoire sur le génie génétique



Christophe Darbellay
Conseiller national PDC
Ingénieur Agronome EPFZ

« La loi suisse sur le génie génétique est très sévère. Homologuer une semence génétiquement modifiée prend 5 à 8 ans ; elle sera passée au peigne fin par plusieurs commissions et pas moins de trois offices fédéraux. Le moratoire n'apporte aucune sécurité supplémentaire. »



Jean-Pierre Zryd
Professeur Honoraire
Biologie Moléculaire Végétale
Université de Lausanne

« La recherche suisse en biologie végétale est internationalement reconnue, mais, dans le climat actuel, il devient de plus en plus difficile de la mener à bien. Si le moratoire était accepté, la recherche serait dès lors impossible. »

NON au moratoire sur le génie génétique